



Annexe 10 : Rapport du Comité Sociétal sur son fonctionnement 2017 à l'Assemblée Générale du 9 juin 2018

La gouvernance propre

L'année 2017 fut la troisième année d'activité de notre Comité sociétal (MCS). Durant ces trois ans, celui-ci a parcouru un chemin unique, à savoir la construction d'un projet totalement nouveau, la mise sur pied d'un organe totalement inhabituel dans le monde financier : le « réviseur » éthique sociétal.

Arrivés à la fin de ce mandat triennal, nous devons toutefois reconnaître que le fonctionnement interne du Comité sociétal n'a pas été aussi aisé et rapide que nous l'aurions souhaité.

Leida Rijnhout, Kyoko Sakuma, Bart Vranken, Philippe Baret, Koenraad Hendrickx et Herwig Peeters ont démissionné au cours de l'année 2017, notamment en raison de difficultés pour allier différents engagements à la fois professionnels et personnels. Le MCS les remercie vivement pour leur collaboration. Il faut souligner que l'engagement au sein du Comité prend du temps et de l'énergie, même en dehors des réunions car il faut retravailler les documents et de nombreuses concertations se passent par mail.

Au 1^{er} juin 2017, le Comité sociétal comptait encore 4 membres : Bérengère Steppé, Herman Siebens, Xavier Marichal et Victor Ntacorigira. Deux candidats, Bea Merckx et Patsy Sörensen, ont été invitées à rejoindre le MCS, depuis septembre 2017, en tant qu'expert externe. L'objectif était de renforcer l'équipe et d'assurer une complémentarité dans les compétences. Ces personnes avaient manifesté un intérêt pour le MCS depuis plusieurs mois, il a dès lors semblé important de les associer afin d'assurer une continuité.

Enfin, une erreur d'anticipation a entraîné un retard dans la nomination de nouveaux membres : elle n'a pas pu avoir lieu lors de l'AG de juin 2017. De ce fait, seule Bérengère Steppé (nommée en juin 2015) est encore membre effective depuis le mois de janvier 2018 jusqu'au mois de juin 2018. Le MCS a donc décidé collégalement fin 2017 de maintenir la collaboration avec les membres effectifs en les associant comme experts externes jusqu'à la soumission d'un nouveau MCS à l'AG de juin 2018.

Comme mentionné à l'AG de juin 2017, nous avons adapté notre façon de travailler en invitant des spécialistes externes à des sessions informatives dans le cadre de thèmes débattus. La formule a entre autres permis la réalisation d'une matrice de jugement et d'évaluation des 13 valeurs.

Respect des valeurs : d'une Charte vers une Matrice de Jugement

Dans l'ensemble, le MCS n'a pas détecté de manquements dans le respect des valeurs dans le fonctionnement de NewB. Cependant, le MCS manque d'outils pour assurer le screening du fonctionnement du projet et de la coopérative.

Dès lors, la principale mission dont le Comité sociétal s'était chargé en 2017 fut l'élaboration d'une « Charte ». Après avoir analysé en profondeur et comparé les différentes possibilités, il a été décidé de dessiner une matrice : élaborée à partir des 13 valeurs, celle-ci en évalue les différents aspects. À l'Assemblée générale de juin 2018, nous présenterons, pour quelques-unes des valeurs, la matrice d'évaluation à laquelle nous sommes parvenus. L'objectif est qu'un contenu complet puisse être proposé pour les 13 valeurs à l'AG de juin 2019. C'est ainsi que la Charte sera alors constituée.



Lanceurs d'alerte

Un autre point important en 2017 était la possibilité de permettre à des lanceurs d'alerte ou des personnes ayant un mandat (comme les membres du Comité sociétal) d'effectuer leur travail en toute circonstance : en effet, des règles de confidentialité peuvent être un frein en la matière.

Un membre du personnel qui désire déposer une plainte peut s'adresser à un service spécial du secrétariat social ou peut contacter le président du Comité sociétal. Une personne ayant un mandat peut s'adresser au président du Comité sociétal. Une personne externe est invitée à s'adresser au président du Conseil d'Administration. Dans chacun des cas, un suivi spécifique est prévu. Les cas qui nous parviennent sont et seront pris en main et traités de façon appropriée.

La voix de votre épargne

L'analyse de différentes thématiques s'est poursuivie en 2017 afin de clôturer la première version de ce questionnaire adressé aux coopérateurs. Le MCS estime que ce processus de co-création reste un élément essentiel afin de développer des produits respectant les attentes des coopérateurs mais également de définir le cadre éthique du projet. Au total, 7 thématiques ont été analysées (les armes, la société civile, les technologies nucléaires, l'alcool, le logement, le transport, les comportements illégaux). Ce travail a été transmis au secrétariat de NewB qui mettra ceci en forme dans le cadre du développement des projets.

Le workshop organisé en marge de l'AG 2016 a permis d'identifier des points d'amélioration du système et d'encourager la participation. En conclusion de cet exercice, le MCS demande à l'équipe de NewB d'associer le MCS plus en amont de tout type de questionnaire, Voix de votre épargne ou autre. En effet, il est difficile de trouver *a posteriori* une ligne directrice dans des questions qui offriraient trop de nuances et ne permettraient pas de définir clairement une ligne rouge à ne pas franchir. Une préparation en amont, en déterminant la manière dont des conclusions seront tirées des réponses, permet de mieux exploiter les résultats. Une suggestion lors du workshop était de travailler plus explicitement avec un comité de lecture en incluant des coopérateurs intéressés, ainsi que de prévoir une phase de test.

Perspectives pour l'année 2018

Sur la base de son bilan 2017, le Comité sociétal (MCS) doit constater qu'il reste de nombreux chantiers en cours. Un processus de sélection a été lancé pour constituer un nouveau MCS qui entrera en fonction après l'AG sur base du vote des coopérants.

Le Comité sociétal qui sera désigné à l'Assemblée générale de juin 2018 aura une grande mission. Pendant le 2ème mandat qui lui sera confié pour une période de trois ans, le défi consistera à accorder son fonctionnement avec les produits concrets que NewB prévoit de lancer sur le marché.

Le Comité renouvelé sera chargé d'accompagner le projet et renforcer les collaborations qui ne se sont, à ce stade, pas assez développées avec le Conseil d'administration et l'équipe. Une meilleure démarcation des tâches opérationnelles prises en charge ou non par le Comité devra être spécifiée.

Regardons dès lors de l'avant : les tâches du Comité sociétal qui sera désigné à cette AG du 9 juin, le second mandat que vous donnerez à un groupe de coopérateurs. Dans la perspective des produits d'assurance qui seront mis dans le marché et les perspectives d'activités bancaires, les tâches auront un contenu très large. Cette donnée est autant plus intéressante en vue de la 13ème valeur à laquelle le Comité doit veiller : le professionnalisme.



Autre point à l'agenda du prochain comité : la concrétisation de la Charte Éthique. Elle prendra la forme d'une matrice de jugement qui évoluera continuellement.

L'organisation du secrétariat du Comité sociétal est un autre point d'attention : ce secrétariat assure le suivi opérationnel aussi bien que le suivi du contenu. Jusqu'à présent, ce travail a été réalisé par un membre de l'équipe de NewB. Bien que celui-ci n'ait pas démerité, nous avons opté, par principe, qu'il sera préférable dans le futur que le Comité puisse compter sur son « propre secrétaire » qui ne ferait pas partie de l'équipe NewB. Nous voulons ainsi garantir l'indépendance du Comité.

Mais nous comptons surtout sur la sagesse et la passion du nouveau Comité que l'Assemblée générale désignera. Nous sommes très curieux du rapport qui pourra être présenté dans 12 mois.

Proposition de conclusion

L'Assemblée Générale remercie le Comité sociétal pour le travail réalisé et donne décharge à ses membres pour le mandat qu'ils ont exercé durant les 3 dernières années.

Bruxelles, le 18 avril 2018